

FC

TUTEUR

**TUTEUR DE PROXIMITÉ
TUTEUR FORMATEUR**

◦ **FORMATION QUALIFIANTE**

**A DESTINATION DES PROFESSIONNELS
ACCOMPAGNANT UN TUTORÉ**



IRTS

FRANCHE-COMTÉ

**INSTITUT RÉGIONAL
DU TRAVAIL SOCIAL
DE FRANCHE-COMTÉ**

**1 RUE ALFRED DE VIGNY
BESANÇON**

irts-fc.fr

PUBLIC CONCERNÉ

- **Maître d'apprentissage** qui a réalisé 3 jours de formation en tant que maître d'apprentissage avec le CFA sanitaire et social BFC souhaitant perfectionner son positionnement de tuteur.
- **Les diplômés du secteur possédant une ancienneté d'au moins 3 ans** dans leurs fonctions et en situation de formateur sur site qualifiant.
- **Les professionnels diplômés qui accompagnent un tutoré dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.** Depuis la loi du 5 mars 2014, l'employeur doit obligatoirement désigner, pour chaque salarié en contrat de professionnalisation, un tuteur pour l'accompagner. Celui-ci doit être un salarié qualifié de l'entreprise. Il doit être volontaire, confirmé et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans en rapport avec la qualification visée. Le tuteur salarié ne peut exercer simultanément ses fonctions à l'égard de plus de 3 salariés bénéficiaires de contrats de professionnalisation ou d'apprentissage ou de périodes de professionnalisation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation construite en **2 modules interdépendants, accessibles isolément**, propose un parcours de professionnalisation de la fonction de tuteur (maître d'apprentissage, formateur en milieu professionnel, formateur pour adulte).

Ses objectifs sont :

- D'acquérir et développer des compétences de pédagogie en situation de travail,
- De mesurer ses compétences professionnelles pour mieux les transmettre,
- D'organiser un accompagnement personnalisé et collectif du parcours du tutoré,
- De développer la notion de site qualifiant dans une organisation apprenante,
- De favoriser la mise en œuvre d'un processus d'alternance intégrative.

Le développement de la fonction tutorale contribue à la qualité de l'accompagnement proposé aux futurs professionnels. Participer à la montée en compétences des professionnels de demain représente un véritable enjeu pour les sites qualifiants, les instituts de formation et les professionnels du champ appelés à développer ensemble un partenariat susceptible :

- De questionner les pratiques professionnelles de manière constructive,
- De participer à l'amélioration continue de la qualité de prise en charge des publics accompagnés,
- De valoriser l'image du travail social au sein de la société et sur les territoires d'intervention.

Considérés comme des organisations « apprenantes », les sites qualifiants proposent des espaces de « professionnalisation » de la pratique professionnelle et favorisent l'acquisition des savoirs et connaissances nécessaires à l'accompagnement des personnes vulnérables. Le positionnement de l'organisme d'accueil est donc déterminant pour créer une véritable dynamique de co-production de connaissances pratiques et théoriques et de Co évaluation des stages professionnels avec les centres de formations.

CONTENU DE LA FORMATION

MODULE 1 TUTEUR DE PROXIMITÉ : UN TUTEUR COMMUNIQUANT - 40H

Ce module est centré sur les fonctions d'accueil, d'intégration et d'organisation du parcours du tutoré. Il permet de s'intéresser à l'alternance intégrative définie par Gérard Malglaive comme « *un processus d'équilibration des compétences en formation par un aller et retour centre-terrain, pratique-théorie, fondé sur une articulation systémique où le centre, lieu de regroupement institutionnel, n'est pas le seul lieu de la théorie et où le terrain, lieux de la pratique professionnelle, n'est plus le seul lieu de la pratique ; où les acteurs des différents lieux fonctionnent en complémentarité et en synergie (plutôt qu'en juxtaposition, concurrence ou déni de l'autre). Ce processus est global et surtout pas cumulatif.* » Pour parvenir à mettre en place ce processus, il est donc important que la pluralité des acteurs concernés par l'alternance intégrative construisent ensemble un projet fédérateur autour et avec les tutorés.

Dans cet objectif, ce module propose des échanges pour favoriser la transmission des compétences professionnelles et la culture d'entreprise à l'apprenant. Il favorise pour le tuteur un questionnement continu sur son rôle, ses fonctions, ses compétences à mobiliser pour intégrer le tutoré sur le site qualifiant. La fonction tutorale est analysée ici sous le prisme des enjeux territoriaux posés. Le suivi et l'évaluation des acquis professionnels du tutoré sont étudiés de manière à repérer les besoins en communication professionnelle posés au tuteur par l'accueil du tutoré. Le tuteur inscrit réfléchira à la gestion des attentes et des objectifs des tutorés et à ses aptitudes à transmettre des savoirs pour contribuer aux apprentissages du tutoré.

Évaluation du module

L'évaluation du module propose un bilan individualisé de la session menée afin de produire une auto-évaluation du positionnement de tuteur de proximité. Ce module donne lieu à la remise d'une attestation de compétences délivré par l'IRTS de Franche-Comté.

MODULE TUTEUR FORMATEUR - TUTEUR COORDINATEUR 40H00

Ce module optionnel est ouvert en fonction du nombre d'inscriptions reçues soit 6 personnes minimum par session. Il vise à approfondir le module 1 et à affiner les compétences du tuteur en matière de pédagogie et de coordination. Il propose des TD d'élaboration de la pratique tutorale pour mesurer l'impact de son rôle dans le développement des compétences du tutoré. Ce module favorise l'immersion du tuteur formateur dans les espaces de formation (jurys de sélection, jurys de validation de modules, jurys de certification, sessions communes, commissions semestrielles et pédagogiques...) afin de construire une vision commune des objectifs de formation et mettre en œuvre collectivement l'alternance intégrative. Il permet de découvrir les enjeux de l'AFEST (action de formation en situation de travail) et de valoriser les situations de travail comme terrain d'apprentissage et de construction des identités professionnelles. Il s'adresse aux tuteurs dont les institutions souhaitent développer une coordination d'acteurs internes et externes impliqués dans le parcours de formation du tutoré. Il propose de considérer la dimension territoriale reliée à la fonction tutorale afin de mettre en place un réseau d'acteurs chargés d'organiser, coconstruire et superviser les parcours de formation des apprenants. Il permet d'impulser un processus de professionnalisation qui repose sur une logique de coopération.

Évaluation du module

L'évaluation de ce module consiste à partager un oral de 15 minutes afin de montrer son positionnement professionnel de tuteur référent coordinateur.

Ce module donne lieu à la remise d'une attestation de compétences délivré par l'IRTS de Franche-Comté

LES CONDITIONS D'ACCÈS

Modalités d'accès aux 2 modules de formation proposés : un entretien de positionnement en amont de l'entrée en formation avec la référente de formation est privilégié pour mesurer l'adéquation du projet de formation aux contenus des divers modules proposés.

DOSSIER D'INSCRIPTION À RETIRER AUPRÈS DU SECRÉTARIAT.

COÛT DE LA FORMATION

MODULE SEUL : 480 €

PARCOURS COMPLET DE 2 MODULES : 900 €

LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

- ▶ Plan de développement des compétences de l'employeur
- ▶ Financement par un Fonds d'Assurance Formation (FAF)
- ▶ Financement personnel

FORMATION NON ÉLIGIBLE AU CPF

CO-FINANCEMENT POSSIBLE

CONTACTS

RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE

Corinne PARIS : 03 81 41 61 25
corinne.paris@irts-fc.fr

RÉFÉRENTE ADMINISTRATIVE ET INSCRIPTIONS

Louise CHARLES : 03 81 41 61 38
louise.charles@irts-fc.fr

Vous souhaitez des informations concernant l'accessibilité à la formation

Contactez le référent handicap

Isabelle HYNAUX : referent.handicap@irts-fc.fr

L'IRTS est enregistré sous le numéro de formation professionnelle 43 25 00 124 25
SIRET 349 432 443 000 43